

**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N°24-002**

**Direction territoriale de Rouen**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la commune de Grand-Couronne, dont la référence Haropa Realestate est le n°5080 et en vue de l'utilisation de bureaux.

A l'issue de la procédure de publicité, la société AMS, dont le siège social est situé à Grand-Couronne (76530), Terminal Conteneurs et Marchandises Diverses et immatriculée sous le numéro SIREN 880 093 596, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour occuper le site.

Le GPFMAS et la société AMS ont conclu un avenant à la Convention d'Occupation Temporaire n°76-319/093 portant sur la dépendance susvisée le 22/01/2024.

Description de la dépendance : un bâtiment d'une superficie de 602 m<sup>2</sup> et terre-pleins de 2 465 m<sup>2</sup>, sur la commune de Grand-Couronne.

Durée de la convention : 1 an à compter du 01/01/2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°76-319/093 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : [sage@haropaport.com](mailto:sage@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.